



1512, RUE CHÂTILLON
MAISONNETTE N.-B.
E8N 1S4

Phone/Tél: (506) 726-2717
Fax/Télé: (506) 726-2718
info@maisonnette.ca
www.maisonnette.ca

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISONNETTE

**LE MARDI 9 NOVEMBRE 2021 À 18H30
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Présents : Anthony Poirier, maire;
Yannick Mallais McGraw, maire adjoint;
Jules Boudreau, conseiller;
Carole Frigault, conseillère;
René Poirier, conseiller.

Absent : Aucun.

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30.

2. Relevé des présences

Aucune personne présente.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Frigault;
Appuyé du conseiller Boudreau;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;
Adopté.

4. Déclaration de conflit d'intérêts

Le conseiller Mallais McGraw déclare un conflit d'intérêts avec la proposition
2021-11-09 #2.

5. Procès-verbal de la réunion précédente

Il est proposé par la conseillère Frigault;
Appuyé du conseiller Mallais McGraw;
Que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 octobre 2021 soit adopté tel que
présenté;
Adopté.

6. **Suivi du procès-verbal de la réunion précédente**

S/O

7. **Délégations, requêtes et pétitions**

S/O

8. **Rapport des comités**

- **Chemin des Chalets** (S/O)

- **Parc et loisirs** (S/O)

- **Travaux publics** (S/O)

- **Comité Ad-hoc** (S/O)

- **Comité de finance**

Voir Annexe I.

Il est proposé par la conseillère Frigault;

Appuyé du conseiller Boudreau;

Que le rapport du comité de finance pour le mois de septembre 2021 soit accepté tel que présenté;

Adopté.

- **Comité Municipalité amies des aînées** (S/O)

- **Comité débarcadère** (S/O)

- **Rapport du maire**

Voir Annexe II et Annexe III.

Il est proposé par la conseillère Frigault;

Appuyé du conseiller Poirier;

Que les rapports du maire pour les mois de septembre et octobre 2021 soient acceptés tels que présentés;

Adopté.

9. **Correspondances reçues et envoyées**

Aucune question sur les correspondances reçues et envoyées du mois d'octobre 2021.

Voir Annexe IV.

10. **Motions et avis de motions**

- **Plan quinquennal de dépenses en immobilisation Maisonnette 2019-2023 Révisé (2021-11-09 #1)**

La conseillère Frigault propose que le document intitulé Plan quinquennal de dépenses en immobilisation Maisonnette 2019-2023 Révisé soit adopté.

Appuyé du conseiller Poirier;

Adopté.

- **Réparation camion de pompiers (2021-11-09 #2)**
Le conseiller Boudreau propose que le village de Maisonnette débloque la somme de 1 123\$ plus taxes pour la réparation du camion de pompiers.

Appuyé de la conseillère Frigault;
Abstention de vote de la part du conseiller Mallais McGraw;
Adopté.

- **Autorisation procédures légales #1 – 163 rue de la Baie (2021-11-09 #3)**
CONSIDÉRANT que l'infraction suivante : un aménagement non conforme (Entreposage extérieur), a été constatée sur la propriété appartenant à madame Anne Colette Godin et monsieur Ruffin Jean-Marie Degrâce, laquelle est située au 163, rue de la Baie à Maisonnette et identifiée par le NID 20100871 et, que cette infraction contrevient :

- a) à l'article 10.26.3.1 de l'arrêté de zonage de la municipalité de Maisonnette, et
- b) au paragraphe 108(1) de la *Loi sur l'urbanisme*,

La conseillère Frigault propose :

- a) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du paragraphe 135(1) de la *Loi sur l'urbanisme* afin que les règlements de la municipalité de Maisonnette, ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe a);
- c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Maisonnette.

Appuyé du conseiller Poirier;
Adopté.

- **Autorisation procédures légales #2 – 163 rue de la Baie (2021-11-09 #4)**
CONSIDÉRANT que l'infraction suivante : un aménagement non conforme (Abri d'auto temporaire), a été constatée sur la propriété appartenant à madame Anne Colette Godin et monsieur Ruffin Jean-Marie Degrâce, laquelle est située au 163, rue de la Baie à Maisonnette et identifiée par le NID 20100871 et, que cette infraction contrevient :

- a) à l'article 10.13.9.2 de l'arrêté de zonage de la municipalité de Maisonnette, et
- b) au paragraphe 108(1) de la *Loi sur l'urbanisme*,

Le conseiller Boudreau propose :

- a) Que l'agent d'aménagement de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne soit autorisé à prendre les mesures qui s'imposent en vertu du paragraphe 135(1) de la *Loi sur l'urbanisme* afin que les règlements de la municipalité de Maisonnette, ainsi que les dispositions législatives applicables soient respectés;
- b) Que, si cela est nécessaire, l'agent d'aménagement soit autorisé à retenir les services d'un avocat afin d'entreprendre des procédures devant les tribunaux pour les fins ci-avant énoncées au paragraphe (a);
- c) Que, si des procédures devant les tribunaux sont nécessaires, ces procédures soient intentées au nom de la municipalité de Maisonnette.

Appuyé du conseiller Poirier;
Adopté.

- **Déneigement 2021-2022 (2021-11-09 #5)**

La conseillère Frigault propose que le village de Maisonnette accepte la soumission de M. Yvon Gauvin pour effectuer le déneigement au 1512 rue Châtillon, au 1619 rue Châtillon et au chemin des Loisirs durant l'hiver 2021-2022 au montant de 90\$/heure plus taxes.

Appuyé du conseiller Boudreau;
Adopté.

- **Don Les Acadiens de la PLM (2021-11-09 #6)**

Le conseiller Mallais McGraw propose que le village de Maisonnette remette un don de 500\$ à l'équipe masculine de hockey Les Acadiens de la PLM pour aider à payer les dépenses de l'équipe.

Appuyé du conseiller Boudreau;
Adopté.

11. Affaires nouvelles

- **Revue de presse** : La revue de presse du mois d'octobre 2021 est présentée. Voir Annexe V.
- **Jour du Souvenir** : Monsieur le maire invite les citoyens à participer à la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu au cénotaphe et à prendre un moment de réflexion pour nos soldats canadiens. Un remerciement spécial à M. Jim Hobson pour l'organisation de cette cérémonie.
- **Nouvelle entreprise BLACKOUT Tattoo Shop** : Monsieur le maire mentionne qu'une nouvelle entreprise s'est installée à Maisonnette, BLACKOUT Tattoo Shop. Le conseil municipal a fait parvenir une plante à la propriétaire et lui souhaite le meilleur des succès.

12. Période de questions

S/O

13. **Ajournement**

Monsieur le maire propose l'ajournement de la réunion à 18h43.

Anthony Poirier, maire

Mélissa Godin-Cormier, secrétaire-trésorière et greffière